



PLANTLIFE

IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ZONES IMPORTANTES POUR LES PLANTES (ZIP) DANS LE MONDE



Traduction: Marc Vodovar et Marc Philippe, La Garance Voyageuse et Bertrand de Montmollin, UICN CSE

LA GARANCE
Voyageuse

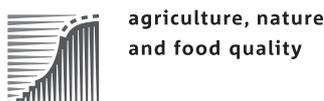
Ce guide fournit des informations sur le programme de Plantlife International intitulé « Zones Importantes pour les Plantes » (ZIP, IPA en anglais) et sur sa contribution à la « Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes » de la Convention sur la Diversité Biologique. Il décrit la manière d'identifier les ZIP dans le monde, comment les protéger ainsi que les moyens disponibles pour y contribuer. La réalisation de ce guide a été possible grâce à l'appui financier de la Fondation Rufford Maurice Laing.

Remerciements

Les expériences de nombreux collègues ayant développé des projets ZIP dans le monde nous ont beaucoup aidé à rédiger ce guide. Nous remercions en particulier ceux qui oeuvrent pour le projet ZIP en Europe Centrale et en Europe de l'Est (projet soutenu par le Ministère Néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité Alimentaire, par les fonds PIN/MATRA du Ministère des Affaires Etrangères); le réseau des correspondants de Planta Europa; le groupe de travail sur les zones les plus importantes pour la biodiversité coordonné par Conservation International et les participants aux ateliers ZIP régionaux en:

- Méditerranée – coordonné et soutenu par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN.
- Asie du Sud-Est – coordonné par le Musée National des Philippines et soutenu par l'Union Européenne.
- Afrique du Sud – coordonné et soutenu par SABONET, le Réseau Sud-Africain pour la Diversité Botanique.

Plantlife International doit beaucoup à l'équipe de Birdlife International qui continue à lui prodiguer avis et assistance pour le développement du programme ZIP, au secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique pour son soutien ainsi qu'à l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) pour son travail visant à atteindre l'objectif n°5 de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (L'objectif n°5 demande aux pays signataires de la Convention de protéger 50% de ces Zones Importantes pour les Plantes d'ici 2010).



agriculture, nature
and food quality



SPECIES SURVIVAL COMMISSION



BirdLife
INTERNATIONAL
Together for birds and people



CBD



Plantlife International :

Plantlife International est une organisation caritative dédiée exclusivement à la conservation de toutes les formes de la vie végétale dans leur habitat naturel, au Royaume-Uni, en Europe et dans le monde. Nous agissons directement pour que les plantes sauvages communes cessent de se raréfier dans leur habitat naturel, pour sauver des plantes en voie d'extinction et pour protéger les sites d'une importance botanique exceptionnelle.

Notre organisation met en oeuvre des actions concrètes de conservation, influence les politiques et les réglementations, implique ses membres dans plusieurs aspects de son travail et collabore largement à la promotion de la cause de la conservation des plantes sauvages.

Plantlife International héberge le secrétariat de Planta Europa, le réseau d'organisations travaillant pour la conservation des plantes en Europe. Plantlife International et l'UICN – Union Mondiale Pour la Nature ont été désignés comme partenaires principaux par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) pour faciliter la mise en oeuvre de l'objectif n°5 de sa Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes.



PLANTLIFE

La vision de Plantlife: Un monde dans lequel les plantes sauvages sont valorisées, aujourd'hui et pour l'avenir.

Objectif: Stopper le déclin de la diversité des plantes sauvages.

Secrétariat IPA – Plantlife International – 14 Rolleston Street – Salisbury – SP1 1DX – Royaume Uni.

Les Zones Importantes pour les Plantes: les endroits les plus importants du monde pour la diversité des plantes sauvages.

En 2002, tous les pays ayant ratifié la Convention sur la Diversité Biologique ont adopté la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes. Cette stratégie comprend 16 objectifs globaux pour la conservation des plantes à atteindre d'ici 2010. Elle contribue également à un des objectifs du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesbourg – 2002) qui vise à enrayer significativement, d'ici 2010, le déclin de la biodiversité. L'objectif n° 5 de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes est : « d'assurer la protection de 50% des Zones Importantes pour les Plantes d'ici 2010 ». Plantlife International et l'UICN – Union Mondiale pour la Nature ont été désignés comme partenaires principaux par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) pour faciliter la mise en oeuvre de cet objectif.

Plantlife International coordonne le programme « Zones Importantes pour les Plantes » (ZIP) qui vise à identifier et protéger un réseau des meilleurs sites pour la conservation des plantes à travers le monde. Ce programme concourt à la mise en oeuvre de l'objectif n°5. Les ZIP sont définies comme les endroits les plus importants dans le monde pour la diversité des plantes sauvages, pouvant être protégés et gérés comme des sites spécifiques. Ils sont identifiés en fonction de critères scientifiques prédéfinis, approuvés par la communauté botanique internationale et fondés sur la présence d'espèces en danger, d'espèces endémiques, d'habitats menacés et d'une richesse botanique particulière. Fin 2004, plus de cent pays avaient manifesté un intérêt à participer à ce programme, des équipes ZIP avaient commencé à travailler sur des projets nationaux dans quinze pays, alors que plus de trente pays avaient pris part à des ateliers ZIP régionaux en préparation à la mise en oeuvre de projets nationaux.

Le but ultime des programmes ZIP est d'assurer la protection à long terme de ces sites. Les méthodes de protection possibles sont l'utilisation plus efficace des législations existantes, l'orientation des politiques de conservation, l'intégration des ZIP dans les processus de planification et autres cadres institutionnels, la sensibilisation des gestionnaires de ressources naturelles à la gestion et à la conservation des plantes et de leur diversité, ou encore le développement et la mise en place de méthodes ayant fait leurs preuves dans le domaine de

l'utilisation durable des plantes et des produits issus des plantes. Assurer la protection des ZIP demandera le développement et l'adaptation de méthodes appropriées aux contextes locaux et nationaux.

Pourquoi mettre en place un programme ZIP ?

La disparition d'espèces de la flore à l'échelle mondiale a atteint un rythme alarmant en raison de la destruction des ressources naturelles, de la surconsommation, des changements climatiques et de la prolifération d'espèces invasives. Structure de base de nos écosystèmes et assurant sa production primaire, les plantes sont un élément indispensable à la vie sur terre et leur conservation est donc une nécessité absolue. L'ambition du programme ZIP est de contribuer à résoudre ce problème en se concentrant sur les sites les plus importants pour la conservation des plantes sauvages et en fournissant un cadre pour la protection, la recherche et la mise en oeuvre de politiques de conservation des plantes, à l'intérieur comme à l'extérieur des aires protégées. Ce programme fournit aux décideurs et aux chercheurs l'occasion de travailler ensemble de manière plus étroite pour développer des politiques de protection de la flore, ainsi que la capacité institutionnelle nécessaire à une meilleure conservation des plantes dans un cadre national ou multinational.

En quoi les Zones Importantes pour les Plantes sont-elles différentes des autres zones protégées ?

Les Zones Importantes pour les Plantes sont des sites sélectionnés scientifiquement sur la base de critères qui encouragent l'utilisation des données disponibles les plus récentes confortées par les avis d'experts. Contrairement à d'autres processus de sélection de sites à protéger, les critères de sélection des ZIP incluent l'ensemble du règne végétal : les plantes vasculaires, les bryophytes, les lichens et les champignons. En plus des considérations habituelles sur la présence d'espèces ou d'habitats en voie de disparition, les critères utilisés prennent aussi en compte la présence de richesses botaniques exceptionnelles. Sont sélectionnés comme ZIP des sites, plutôt que des régions, qu'il est possible de protéger et de gérer comme des entités indépendantes. Les informations collectées sont partagées avec les autres programmes de conservation pour contribuer à leur mise en oeuvre, sans entrer en compétition avec eux.

Le programme ZIP et les autres programmes de conservation :

Les ZIP fournissent des données spécifiques concernant les plantes qui peuvent être utiles aux réglementations ou aux programmes de conservation à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, y compris aux programmes nationaux de mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action sur la biodiversité :

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et sa Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes: **l'objectif n°5** de la Stratégie stipule que doit être assurée « la protection, d'ici 2010 de 50% des Zones Importantes pour les Plantes ». Le programme ZIP contribue aussi aux **objectifs n° 2, 4, 7, 13, 15 et 16** de la Stratégie sur les points suivants : évaluation de la menace, conservation des régions écologiques, maintien *in situ* des espèces, analyse des possibilités de tirer durablement sa subsistance des plantes, développement de compétences. Le programme ZIP contribue également à la mise en place des **articles 6, 7 et 8** concernant les stratégies sur la biodiversité et la conservation *in situ*, ainsi qu'à celle des **articles 12 et 13** concernant la coopération nationale et internationale, ainsi qu'au travail de la CDB sur les Aires Protégées

Programmes mondiaux de l'UICN : le programme ZIP est une des priorités du Programme Mondial de Conservation des Plantes de la Commission pour la Sauvegarde des Espèces et du Programme Des Parcs pour la Vie, **articles 4.3.5 et 4.3.6**

La Convention de Ramsar sur les Zones Humides d'Importance Internationale : le programme ZIP contribue à l'identification des sites Ramsar qui pourraient être qualifiés en fonction des nouveaux critères (groupes A et B) concernant les espèces menacées et les communautés écologiques

Coordination régionale des programmes ZIP et équipes nationales:

Une large gamme de compétences est nécessaire pour identifier et protéger les Zones Importantes pour les Plantes. La création d'équipes nationales ZIP coordonnées sur une base régionale a été un élément essentiel pour leur mise en oeuvre.

Par exemple, Plantlife International assure le Secrétariat du projet ZIP en Europe Centrale et de l'Est et effectue la coordination régionale avec un coordinateur basé en Slovaquie. Le Secrétariat fournit les informations techniques, le support pour la formation, ainsi que des conseils à chacun des sept pays partenaires. Dans chaque pays entreprenant un

projet il y a une institution pilote et un coordinateur national ZIP qui est responsable de la mise en oeuvre du projet en coordination avec le Secrétariat. Les coordinateurs nationaux travaillent avec une équipe d'experts représentant toutes les parties prenantes et toutes les disciplines impliquées : spécialistes des plantes vasculaires, des bryophytes, des champignons, des lichens, biologistes de la végétation, gestionnaires d'aires protégées, politiciens, représentants du gouvernement et des ONG, des institutions académiques et des jardins botaniques.

Des ateliers préliminaires en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est ont permis de mettre en place des structures semblables, la coordination régionale étant assurée, dans un premier temps par des organisations situées respectivement en Afrique du Sud et aux Philippines.

Définitions des ZIP et méthodologie:

Une Zone Importante pour les Plantes (ZIP) est définie comme un site naturel ou semi-naturel présentant une richesse botanique exceptionnelle et/ou une composition remarquable de plantes rares, menacées et/ou endémiques et/ou une végétation de grande valeur botanique.

Les ZIP sont définies en fonction de trois critères spécifiques applicables partout dans le monde, à savoir la présence de: A - des espèces menacées; B - une richesse botanique particulière; C - des habitats menacés (voir encadré). Pour être qualifiée de Zone Importante pour les Plantes, un site doit satisfaire à un ou plusieurs de ces critères.

Critère A

Le site contient des populations significatives d'une ou plusieurs espèces nécessitant protection sur les plans mondial ou régional.

Critère B

Le site a une flore exceptionnellement riche dans un contexte régional, par rapport à sa région biogéographique.

Critère C

Le site est un exemple remarquable d'un type d'habitat ou de végétation d'importance mondiale ou régionale pour la conservation de la flore ainsi que d'une grande importance botanique.

Au fur et à mesure que le programme se mondialise, ces critères sont adaptés à leur usage dans différentes régions.

Il est évident qu'il y a des différences, à travers le monde, tant dans les types de plantes que dans la disponibilité des données et qu'il est donc nécessaire d'adapter et de développer les listes de critères pour prendre en compte ces différences. Le processus de développement de critères régionaux est donc essentiel pour qu'avec le temps et le développement des connaissances et de la disponibilité des données, l'application de ces critères devienne de plus en plus facile. Ces différences ne doivent pas pour autant freiner le processus d'identification et de protection des ZIP sur la base de nos connaissances actuelles.

Ce processus a été conduit de manière extensive en Europe et ses résultats ont été discutés lors d'ateliers tenus en 2003 et 2004 en Méditerranée, en Afrique du Sud et en Asie du Sud-Est. Un résumé des discussions concernant l'amélioration future de ces critères figure dans le tableau au verso. Ces critères constituent un bon point de départ pour l'établissement de critères régionaux d'identification des ZIP, mais l'amélioration de ces critères se poursuivra en profitant de l'expérience des prochains ateliers régionaux et nationaux.

Le Manuel détaillé de sélection des ZIP pour l'Europe est disponible au Secrétariat ZIP en Anglais, Espagnol, Russe et Français (résumé) et peut-être téléchargé à partir du site Internet de Plantlife www.plantlife.org.uk

Principes d'application des critères d'identification des ZIP:

- Les ZIP sont les sites les plus importants pour les plantes d'un pays, dans un contexte régional – l'objectif final étant l'identification et surtout la protection de ces sites.
- Les pays devraient travailler autant que possible sur la base des critères actuels, en utilisant les informations et les outils disponibles aujourd'hui, car cela contribuera à assurer une harmonisation internationale et un bon standard pour les ZIP.
- Il est possible que les critères et les seuils doivent être adaptés pour prendre en considération les différences entre pays, tout en restant compatibles avec les objectifs fixés. L'adaptation devrait se faire, dans toute la mesure du possible, au niveau régional.
- L'élaboration de listes, d'espèces et d'habitats utilisables au niveau des régions floristiques, pour la détermination des ZIP est encouragée. Ces listes devraient être soumises à l'approbation de pairs et publiées aussi rapidement que possible.
- L'approche dans l'utilisation des critères doit être pragmatique et flexible pour permettre aux différents pays de faire un usage optimal des connaissances et des

ressources disponibles. Cette approche doit être transparente et ouverte.

- La sélection des sites doit être cohérente et justifiée, fondée autant que faire se peut sur des données scientifiques de qualité, ainsi que sur des seuils de population et de surface quantifiables.
- Le processus de développement des critères est dynamique et sera mis à jour au fur et à mesure de la progression des travaux dans le monde.
- L'avis d'experts reconnus peut et doit être sollicité pour appuyer l'identification des ZIP.
- Le but d'un projet ZIP est d'identifier et de protéger un réseau complet de ZIP dans chaque pays. Cependant, le nombre, la taille et l'étendue des sites ZIP sélectionnés dans chaque pays relève de décisions nationales fondées sur l'application des critères et sur les connaissances, ressources et expérience des équipes nationales.



Critères de sélection des Zones Importantes pour les Plantes			
CRITÈRES	DESCRIPTION	SEUIL	NOTES
A(i) (espèces menacées)	Site abritant des espèces menacées au niveau mondial	Tous les sites connus, estimés ou supposés contenant au moins 5 % de la population nationale peuvent être sélectionnés, ou bien les cinq ¹ « meilleurs » sites, le cas échéant	Les espèces doivent être classées dans le groupe « Menacé »* sur les Listes rouges mondiales de l'UICN
A(ii) (espèces menacées)	Site abritant des espèces menacées au niveau régional	¹ (Exceptionnellement, par exemple lorsqu'il y a moins de 10 sites dans tout le pays ou que l'on dénombre de 5 à 10 populations importantes d'une même espèce, on pourra sélectionner jusqu'à 10 sites) (Les populations doivent être viables ou bien on doit pouvoir espérer garantir leur viabilité par des mesures de conservation)	Les espèces doivent être classées dans le groupe « Menacé »* sur une Liste rouge régionale de l'UICN ou approuvée au niveau régional
A(iii) (espèces menacées)	Site abritant des espèces endémiques nationales exposées à une menace prouvée, non couvert par A(i) ou A(ii)		Les espèces doivent être classées comme endémiques (sur toute liste ou publication reconnue) et figurer dans le groupe « Menacé »* sur les Listes rouges nationales
A(iv) (espèces menacées)	Site abritant des espèces sub-endémiques ou présentant une aire de répartition limitée exposées à une menace prouvée, non couvert par A(i) ou A(ii)		Les espèces doivent être classées dans la catégorie « Sub-endémique / Aire de répartition limitée » (dans toute liste ou publication reconnue) et figurer dans le groupe « Menacé » sur les Listes rouges nationales
B (richesse botanique)	Site abritant un grand nombre d'espèces dans plusieurs types d'habitat ou de type de végétation définis		Jusqu'à 10 % de la ressource nationale (aire) de types d'habitat ou types de végétation, ou bien les cinq ² « meilleurs » sites, le cas échéant. ² (Exceptionnellement, par exemple lorsqu'il y a de 5 à 10 sites d'une richesse exceptionnelle pour un habitat donné, on pourra sélectionner jusqu'à 10 sites pour chaque type d'habitat ou type de végétation)
C (habitat ou type de végétation menacé)	Site comportant des habitats ou un type de végétation menacés.	Tous les sites connus, estimés ou supposés contenant au moins 5 % de la ressource nationale (aire) d'habitats prioritaires menacés peuvent être sélectionnés, ou bien de 20 à 60 % du total de la ressource nationale, le cas échéant.	Les habitats ou végétaux menacés pris dans une liste reconnue régionalement

*Les espèces menacées au titre du critère A doivent être classées dans les catégories **En danger critique d'extinction (CR)**, **En danger (EN)** ou **Vulnérable (VU)** selon les nouveaux critères de l'UICN ou **Éteint/Menacé d'extinction (Ex/E)**, **Menacé d'extinction (E)** ou **Vulnérable (V)** si l'on utilise la classification de l'UICN antérieure à 1994

Principes guidant le développement et l'application des critères:

A - espèces menacées

- Quand il n'existe pas de listes à jour reconnues officiellement, ou quand il n'existe pas de Listes Rouges nationale, il est possible, en première instance, de se fier à d'autres sources de données pour définir les espèces menacées au titre du critère A. Il faut qu'il y ait un accord régional sur ces espèces, revu par des pairs et publié dès que possible.
- Pour de nombreuses espèces relevant du Critère A, il n'y aura que très peu de sites. Cependant, pour des espèces abondantes ou dispersées, il conviendra de faire une sélection des meilleures zones à protéger plutôt que de lister 50 ou 100 sites pour une seule espèce.
- Des populations au centre ou à la périphérie d'une aire de distribution doivent être incluses dans le réseau ZIP et la variabilité génétique prise en compte quand ceci est nécessaire à la protection de la biodiversité.

B - richesse botanique

- Les listes de vérification d'indicateurs peuvent inclure des espèces provenant de tous les groupes taxinomiques, mais ne doivent pas inclure les espèces rudérales ou invasives afin de s'assurer que les espèces utilisées sont réellement indicatrices du type d'habitat ou de végétation.
- Là où il n'y a pas de listes adéquates des types de végétation ou d'habitat, on peut, en première instance, travailler sur les bases de données d'experts pour identifier les sites d'une richesse botanique exceptionnelle.
- Lorsque c'est approprié il faut suivre le principe de complémentarité lors de l'application du critère B, par exemple en sélectionnant une gamme de ZIP contenant le plus grand nombre possible d'espèces différentes plutôt que 5 sites riches contenant la même gamme d'espèces.

C - habitats menacés

- Le seuil pour l'application du critère C est basé sur la surface, de manière à préserver des sites aussi étendus que possible pour chaque habitat ; cependant l'utilisation passée des terres et la diversité des espèces doivent aussi être prises en considération.
- Le degré de la menace subie par l'habitat et la nécessité de le protéger doivent aussi être pris en considération.

Outils de collecte des données pour les ZIP

Pour aider à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation des données concernant les ZIP, Plantlife International a développé une base de données qui est à la disposition de tous les partenaires du programme ZIP. Cette base de données est complétée par un questionnaire. A ce jour ces deux outils sont adaptés au projet ZIP en Europe mais seront développés pour correspondre aux besoins d'autres régions au fur et à mesure du développement du programme.

La base de données ZIP est en ligne via Internet et contient des données relatives à la localisation des sites, aux espèces et habitats qui s'y trouvent, ainsi que des informations sur les menaces, l'utilisation et la gestion du territoire pour chacun des sites. Les partenaires du programme ZIP peuvent accéder à leurs données en ligne et les télécharger dans Microsoft Access pour analyse. Des fiches résumées contenant les informations de base sont disponibles pour une diffusion plus large. Mettre les données relatives aux ZIP à la disposition de toutes les parties prenantes est d'une grande importance pour le développement des ZIP. Les données peuvent être facilement analysées de manière à produire des rapports et des statistiques permettant d'améliorer la conservation de la biodiversité à tous les niveaux, depuis le plan de gestion d'un site ou d'une espèce spécifique au développement de politiques et de réglementations pour la conservation de la nature.

Protection et gestion des Zones Importantes pour les Plantes

Le but ultime du programme ZIP est de s'assurer que les sites identifiés comme importants pour leur flore soient protégés et gérés de façon adéquate pour préserver l'existence de ces plantes et de ces habitats. Après identification des sites, chaque équipe ZIP nationale commencera une analyse des modalités de gestion existantes et des menaces pesant sur eux et développera une stratégie de conservation pour les sites sous sa responsabilité avec les différentes parties concernées. Les stratégies et les plans d'action correspondants viseront à intégrer les ZIP dans le cadre institutionnel national de la conservation de la nature et de la gestion des ressources naturelles. Une publication ultérieure traitera des aspects plus détaillés de la protection des Zones Importantes pour les Plantes.



PLANTLIFE

Pour de plus amples informations sur le programme ZIP :

**The Important Plant Areas Secretariat, Plantlife International,
14 Rolleston Street, Salisbury, SPI IDX, UK**

Téléphone: **++ 44 (0) 1722 342730** Fax : **++ 44 (0) 1722 329035**
enquiries@plantlife.org.uk www.plantlife.org.uk

© Plantlife International 2005

IMAGE DE COUVERTURE : FLEURS DANS LE NAMAQUALAND PRÈS DE SPRINGBOK, EN AFRIQUE DU SUD